

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique

---

**Direction générale de l'énergie et du climat**

**Décision du 23 novembre 2020**

**portant approbation d'une méthode pour le label «Bas-Carbone» intitulée «méthode haies»**

NOR : TRER2028099S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique,**

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;

Vu la notification de l'intention de déposer une méthode de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire du 30 septembre 2019

Vu la demande d'approbation de la méthode de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire du 12 octobre 2020 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La méthode intitulée « méthode haies » annexée au présent arrêté est approuvée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 23 novembre 2020

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du service du climat et de l'efficacité énergétique

O. DAVID